

# commission du codex alimentarius



ORGANISATION DES NATIONS  
UNIES POUR L'ALIMENTATION  
ET L'AGRICULTURE

ORGANISATION  
MONDIALE  
DE LA SANTÉ



# F

BUREAU CONJOINT: Viale delle Terme di Caracalla 00153 ROME Tél: +39 06 57051 www.codexalimentarius.net Email: codex@fao.org Facsimile: 39 06 5705 4593

Point 4(c) de l'ordre du jour

CX/FAC 07/1/5

Mars 2007

## PROGRAMME MIXTE FAO/WHO SUR LES NORMES ALIMENTAIRES COMITE DU CODEX SUR LES CONTAMINANTS DANS LES ALIMENTS

Première session

Beijing, Chine, 16-20 avril 2007

### MESURES A PRENDRE DU FAIT DES MODIFICATIONS APPORTEES AUX RECOMMANDATIONS D'ORDRE TOXICOLOGIQUE

1. Le JECFA lors de sa 67<sup>ème</sup> session a évalué les substances suivantes: i) l'aluminium; ii) les chloropropanols; et iii) le méthylmercure<sup>1</sup>. Le résultat de l'évaluation est résumé dans un document de travail CX/CF 07/1/4.
2. Le Comité souhaite exprimer son point de vue ainsi que son opinion sur les sujets exposés ci-dessous.

#### *Aluminium*

3. Le JECFA a mené des évaluations sur l'aluminium en réponse à la requête émise lors de la 37<sup>ème</sup> Session du Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les Contaminants (ALINORM 05/28/12, Annexe XXIX: liste prioritaire des additifs alimentaires, des contaminants ainsi que l'occurrence naturelle des toxicants proposés pour évaluation par le JECFA). Les questions pertinentes sont reproduites ci-dessous.

- **Aluminium provenant de toutes les sources:** Toxicité et absorption d'aluminium découlant de son utilisation dans les additifs alimentaires et d'autres sources, y compris le phosphate d'aluminium et de sodium. Évaluation de l'exposition pour tous les composés inclus dans la Norme générale pour les additifs alimentaires (les États-Unis communiqueront la liste de tous les additifs figurant dans la NGAA).

Disponibilité de nouvelles données toxicologiques pour examen de la dose hebdomadaire tolérable provisoire (PTWI) inconnue.

4. Le JECFA a établi une dose hebdomadaire tolérable provisoire (PTWI) pour l'aluminium de 1 mg/kg pc, qui s'applique à l'aluminium, y compris tous les composés contenant de l'aluminium dans les aliments. Les DJA ainsi que la dose hebdomadaire tolérable provisoire (PTWI) établis antérieurement pour les composés de l'aluminium ont été éliminés.
5. Le JECFA a recommandé que les dispositions pour les additifs contenant de l'aluminium introduits dans la NGAA du Codex soient compatibles avec la nouvelle dose hebdomadaire tolérable provisoire (PTWI) établie pour l'Aluminium de 1mg/kg pc. Le Comité du Codex sur les additifs alimentaires examinera cette recommandation lors de sa 39<sup>ème</sup> Session (CX/FA 07/39/4).

---

<sup>1</sup> Le résumé et les conclusions ainsi que le projet de rapport complet de la 67<sup>ème</sup> réunion du JECFA sont disponibles sur <http://www.who.int/entity/ipcs/food/jecfa/summaries/summary67.pdf>,  
et <http://www.who.int/ipcs/publications/jecfa/reports/trs940.pdf>.

### *Chloropropanols*

6. Le JECFA a conduit des évaluations de 3-chloro-1,2-propanediol (3-MCPD) et de 1,3-dichloro-2-propanol (DCP) en réponse à la requête ci-dessous.

- **Chloropropanols:** Formation et cooccurrence de 3-MCPD et de 1,3-DCP  
Évaluation de l'exposition pour toutes les sources

7. Le résultat des évaluations ont été prises en compte dans la préparation d'un avant-projet de code d'usages pour la réduction de 3-Monochloropropane-1,2-diol (3-MPCD).durant la production de protéines végétales hydrolysées par hydrolyse acide (PVHA) et les produits qui contiennent des PVHA par un groupe de travail électronique dirigé par le Royaume-Uni. Cet avant-projet de codes contenu dans CX 07/1/14 sera soumis à discussion dans le point 11 de l'ordre du jour.

### *Méthylmercure*

8. Le JECFA a conduit une évaluation du méthylmercure en réponse à la requête ci-dessous.

- **Méthylmercure:** Clarification de la DHTP en vigueur pour les sous-groupes de population  
Évaluation des preuves scientifiques relatives à l'incidence de l'exposition directe des nourrissons et des jeunes enfants (exposition prénatale par rapport à exposition postnatale, y compris allaitement)  
Impact des limites maximales actuelles sur l'exposition au méthylmercure et risques y afférents.

9. Le JECFA a confirmé la dose hebdomadaire tolérable provisoire (PTWI) existante de 1.6 µg/kg pc établie en 2003 basée sur la limite toxicologique la plus sensible (neurotoxicité développementale) et a indiqué clairement que la dose hebdomadaire tolérable provisoire (PTWI) antérieure avait été retirée. En outre le comité ne pouvait pas identifier une dose d'ingestion plus élevée que la dose hebdomadaire tolérable provisoire (PTWI) existante qui ne poserait pas de risque de neurotoxicité développemental pour les nourrissons et les enfants. Dans le cas d'adultes, le comité a considéré que les doses étant jusqu'à deux fois plus élevées que la dose hebdomadaire tolérable provisoire (PTWI) existante de 1.6 µg/kg pc ne poserait aucun problème de neurotoxicité chez les adultes, bien que dans le cas des femmes en âge de porter des enfants, on devrait garder en tête le fait que la dose ne devrait pas excéder la dose hebdomadaire tolérable provisoire (PTWI), afin de protéger l'embryon et le fœtus.

10. Le JECFA a conclu que la fixation de limites directives pour le méthylmercure dans le poisson ne constitue peut-être pas un moyen effectif de réduire l'exposition pour la population générale et a noté que des conseils ciblés octroyés à la population des sous-groupes qui sont peut-être en danger à cause de l'exposition au méthylmercure pourraient constituer une méthode efficace pour la diminution du nombre d'individus avec des expositions plus importantes que la dose hebdomadaire tolérable provisoire (PTWI).

11. Lors de sa 38<sup>ème</sup> session le Comité du Codex sur les additifs alimentaires et les Contaminants est convenu de reporter l'examen sur le besoin de réviser les limites indicatives pour le méthylmercure dans le poisson dans l'attente des résultats de la consultation FAO/OMS d'experts sur les risques pour la santé associés aux méthylmercure et les dioxines ainsi que les PCB de type dioxine dans le poisson et les bénéfices représentés par la consommation de poisson et de maintenir les directives du Codex relatives aux limites pour le moment (ALINORM 06/29/12 para.192).